



NOTE D'INFO DE L'ASA DE GRANDCHAMP

N° 82 – 09 MARS 2022

Circulation et stationnement allée des Marronniers et allée de l'Avenir

Nous vous informons que les restrictions de circulation et stationnement Allée de l'Avenir et Allée des Marronniers sont les suivantes :

Circulation

Allée de l'Avenir

La circulation des véhicules est autorisée uniquement dans le sens de l'entrée dans le Domaine de Grandchamp par le portail allée de Bellevue donnant sur l'allée de l'Avenir.

Allée des Marronniers

A partir de l'allée de l'Avenir jusqu'au boulevard John Fitzgerald Kennedy, la circulation des véhicules est autorisée uniquement dans le sens de la sortie du Domaine de Grandchamp.

Stationnement

Allée de l'Avenir

Le stationnement est autorisé uniquement côté impair.

Allée des Marronniers

Le stationnement est interdit sur toute la longueur de l'allée des Marronniers.

Deux arrêtés municipaux définitifs ST 22-14 et ST 22-15 du 16 février 2022 confirment ces dispositions.

Ils sont affichés sur les panneaux administratifs de l'ASA de Grandchamp et consultables sur le site internet <https://www.asagrandchamp.org/> dans la rubrique « Vivre Ensemble » « Circulation dans le Domaine ».

Le syndicat pour la sécurité des usagers, et la facilité de passage des véhicules, notamment ceux du service public (collecte des déchets, balayeuse, secours...) compte sur une stricte application de ces règles par les propriétaires et autres usagers.

Le Syndicat de l'ASA de Grandchamp

